

## ACCORD DE CONFIDENTIALITE

La Société **FRANCE MORILLES**, Société par actions simplifiée au capital de 624 967 euros, dont le siège social est 1335 Chemin de la Paillasse, à GARDONNE (24680), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bergerac sous le numéro 533 922 597,

Ci-après désignée « **FRANCE MORILLES**»

**D'une part,**

**Et,**

Vous-même, venant d'accepter les conditions de confidentialité ci-dessous,  
Ci-après dénommé(e) le candidat à licence d'exploitation de culture de morilles

**D'autre part,**

La société FRANCE MORILLES et le Candidat sont également ci-après désignés individuellement et indistinctement par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

### ATTENDU QUE :

La société FRANCE MORILLES possède des connaissances et une expertise dans les domaines de la culture de morilles (souches mères, production de semences, cultures de morilles, établissement de licences).

Le candidat à licence d'exploitation de culture de morilles possède des connaissances en agriculture.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

1. Seront considérées comme « Informations Confidentielles », toutes les informations techniques, scientifiques, industrielles, commerciales, financières, juridiques ou autres transmises par FRANCE MORILLES, et particulièrement :
  - les idées, découvertes, inventions brevetables ou non, brevetées ou non, les données, études, spécifications, formulations, procédés, modes opératoires, méthodes d'analyses, résultats d'expérimentation, plans,
  - les informations relatives aux projets de recherche, collaborations scientifiques et travaux expérimentaux, axes de développement,

- les informations commerciales et financières telles que plans de financement, projets de commercialisation, projets de coopérations industrielles, stratégies de développement et positionnements commerciaux, plans de développement, business plans, plans marketing, listes de clients et de fournisseurs ou autres,
- les informations relatives aux outils, matériels et autres techniques,
- toutes les informations que les représentants ou employés du Candidat associé pourraient recevoir ou découvrir à l'occasion de visites dans les locaux de FRANCE MORILLES ou d'une société affiliée, tout terrain de licencié d'un sous-traitant, co-traitant, fournisseur, prestataire de FRANCE MORILLES, ainsi que les informations échangées lors des discussions pendant lesdites visites,

qui seront communiquées par France MORILLES au Candidat, oralement ou sous la forme de documents écrits ou par tous moyens de communication y compris par moyen informatique et/ou électronique ou sous la forme d'un support tangible tel que échantillons, matériels biologiques, prototypes, ou support informatique.

Les Informations Confidentielles que FRANCE MORILLES peut être amenée à communiquer au Candidat porteront particulièrement sur :

- *les éléments économiques, financiers, les résultats de productions, les procédés et savoir-faire de la culture de morilles.*

**2.** Les Informations Confidentielles transmises par FRANCE MORILLES au Candidat resteront la propriété exclusive de FRANCE MORILLES qui les a communiquées. Le Candidat s'interdit d'acquérir ou de revendiquer des droits de propriété industrielle ou intellectuelle sur tout ou partie des Informations Confidentielles provenant de FRANCE MORILLES.

**3.** Le Candidat s'engage :

- à conserver le secret sur les Informations Confidentielles qui lui auront été communiquées par FRANCE MORILLES dans le cadre du présent accord et à les protéger avec le même degré de précaution qu'elle utilise pour protéger ses propres informations confidentielles,
- à ne pas utiliser ces Informations Confidentielles à d'autres fins que celles prévues au préambule ci-dessus,
- à ne donner accès aux Informations Confidentielles qu'à ses seuls dirigeants et membres de son personnel ou de ses équipes, ayant besoin d'avoir accès aux Informations Confidentielles dans le cadre de la prestation à réaliser visée au préambule et à prendre toutes mesures nécessaires pour qu'ils respectent la confidentialité, la Partie récipiendaire s'engageant dans ce cas (i) à avertir au préalable lesdites personnes qu'il s'agit d'Informations Confidentielles qui sont légalement la

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967 euros RCS de Bergerac -  
1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

[infos@francemorilles.com](mailto:infos@francemorilles.com)

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

propriété de FRANCE MORILLES lui ayant communiqué lesdites Informations Confidentielles et (ii) à exiger desdites personnes, en vertu d'un engagement similaire en substance au présent accord, qu'elles gardent ces Informations strictement confidentielles et qu'elles ne les utilisent que dans le cadre des travaux visés et prestation au préambule, la Partie récipiendaire demeurant en tout état de cause seule responsable de tout manquement aux présentes par les personnes auxquelles elle aura communiqué les Informations Confidentielles,

- à prendre toutes mesures nécessaires en vue de la prévention et de la protection contre le vol, les copies, les reproductions et toutes utilisations non autorisées par FRANCE MORILLES qui communique l'Information Confidentielle,
- à ne pas reproduire, dupliquer ou copier sous quelque forme ou support que ce soit (support papier, informatique, magnétique, numérique, électronique, etc.) les Informations Confidentielles, à l'exception des copies dont le Candidat peut avoir besoin dans le cadre de la mission ou de l'exploitation de la culture de morilles visées au préambule, et sous réserve du respect des mentions de propriété et de confidentialité,
- à respecter les mentions de confidentialité et de propriété sur tous documents ou supports qui lui seront communiqués dans le cadre du présent accord.

Ces obligations de confidentialité et de non-usage s'appliqueront pendant la durée du présent accord et pendant une durée de dix (10) ans après son expiration pour quelque cause que ce soit. Toutefois, par exception, les obligations de confidentialité relatives aux résultats scientifiques, à la stratégie de propriété industrielle, aux relations commerciales de France MORILLES avec d'autres partenaires industriels et les obligations de confidentialité relatives à l'exploitation de la culture de morilles perdureront sans limitation de durée sauf exceptions prévues à l'article 4 ci-dessous

**4.** Toutefois, le Candidat ne sera tenu à aucune obligation de confidentialité ou de restriction d'utilisation relative aux Informations Confidentielles qu'il aura reçues licitement de FRANCE MORILLES et dont il pourra apporter la preuve :

- qu'elles sont entrées licitement dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou qu'elles sont entrées dans le domaine public ultérieurement sans faute de sa part,
- qu'elles étaient déjà licitement en sa possession à la date de leur communication,
- qu'elles sont licitement le résultat de développements internes antérieurs entrepris de bonne foi par les membres de son personnel (ou de son équipe) ou encore de personnes agissant pour son compte, ceux-ci n'ayant pas utilisé les Informations Confidentielles reçues de l'autre Partie,

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967 euros RCS de Bergerac -  
1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

[infos@francemorilles.com](mailto:infos@francemorilles.com)

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

- qu'elles sont reçues d'un tiers de manière licite, sans violation d'une quelconque obligation de confidentialité à l'égard de la Partie qui communique l'Information,
- qu'elle a l'obligation de les communiquer en vertu de la loi, la réglementation applicable ou une décision d'une autorité gouvernementale ou de justice.

**5.** Chacune des Parties, pour autant qu'elle soit autorisée à le faire, transmettra à l'autre Partie les seules Informations Confidentielles jugées nécessaires, par la Partie auteur de la divulgation, à la poursuite des objectifs prévus par le présent accord.

**6.** Toutes correspondances et notifications relatives au présent accord devront être adressées au siège social, domicile, ou au lieu de l'activité visé en entête des présentes.

**7.** Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties, pour une durée de dix-huit (18) mois, sauf ce qui est indiqué au § 3 ci-avant. Il couvre toutes les Informations Confidentielles divulguées non seulement à compter de sa signature mais également celles divulguées antérieurement, pendant le cours de toutes discussions visées au préambule.

Il ne pourra être renouvelé que par voie d'avenant écrit.

Le terme du présent accord n'aura pas pour effet d'éteindre les obligations de confidentialité et de non-usage des Parties. Ces obligations subsisteront pour la durée définie à l'article 3 du présent accord.

**8.** Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait surgir entre elles relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution et/ou la rupture du présent accord. En cas de désaccord persistant, les Parties soumettront leurs litiges devant les tribunaux compétents de PARIS (FRANCE) qui statueront selon le droit français.

**9.** Le présent accord obligera les Parties ainsi qu'automatiquement leurs successeurs, ayants droit ou ayants cause éventuels.

**10.** La nullité d'une ou plusieurs clauses du présent accord n'affecte pas la validité des autres clauses dans la mesure où le présent accord peut valablement subsister en l'absence de la (ou de(s) clause(s) annulée(s). Au cas où, pour une raison quelconque, la validité d'une ou plusieurs clauses du présent accord viendrait à être affectée, les Parties s'obligent à la (ou les) remplacer par une ou plusieurs clauses valables dont la portée sera le plus proche possible de celles des clauses auxquelles elles se substituent.

## Liste des pré-requis obligatoires et nécessaires, pour la culture des morilles :

### Photos :

1 photo 360° pour se rendre compte de l'environnement du terrain / des terrains (1 photo au Nord, 1 au Sud, 1 à l'Ouest, 1 à l'Est).

1 photo de la terre sur 1 profondeur de 20 à 30 cm (il faudra utiliser une bêche pour faire un trou sur le terrain, puis faire une photo).

Les photos doivent être d'une qualité numérique suffisante (entre 3 Mo et 5 Mo)

### Matériel :

1 tunnel en structure acier galvanisé. (idéalement en 5,5 m de large - avec un déroulé d'arche de 7 m - sur 46 m de long)

Nous fournissons le/les filets d'ombrage pour recouvrir le/les tunnel(s).

L'organisation logistique et le transport des filets sont à la charge du licencié d'essais.

### Terrain :

La terre doit être de préférence de couleur noire-grise.

Elle doit-être **le plus aéré possible**. (un peu comme un fouillis de terre, en surface du sol, dû aux verres de terre).

Suivant la nature de la terre, la terre doit être fine de 0,5 à 3 cm ou en petites mottes de 3 à 5 cm.

Cet aspect grumeleux doit pouvoir être conservé pendant tout l'hiver, jusqu'à la fructification, ce qui veut dire, pouvoir résister aux pluies, sans que la terre se tasse. Le travail de l'agriculteur consiste donc à préparer sa terre pour qu'elle garde une structure aérée. Cette terre doit être absorbante et humide.

Le terrain/les terrains doit/doivent-être débarrassé(s) des limaces (pièges à bière) (éventuellement granulés autorisés en agriculture Bio d'oxyde de fer) avant et après le semis jusqu'à fructification complète. D'autres informations sont livrées avec la licence.

Le terrain doit être à l'abri du vent.

### Parcelles de culture :

Largeur = 1,5m.

Longueur = 5m.

### Accès à l'eau :

Le semis doit être irrigué. Un accès à une eau de qualité non-traitée est requis.

Pendant la fructification, irrigation éventuelle (infos données ultérieurement).

### Canaux d'irrigation :

Profondeur = 15 cm

Largeur = 50 cm

Les canaux entourent les parcelles de cultures sous le tunnel.

Un canal amenant l'eau depuis l'extérieur du tunnel doit être prévu et une sortie d'eau, évacuant l'eau à l'extérieur du tunnel à son autre extrémité.

Les canaux vont permettre d'imbiber les parcelles de culture par phénomène de capillarité.

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967euros RCS de Bergerac -

1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

[mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande Importante](mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande%20Importante)

# France



# Morilles SAS

**Températures :**

Le semis doit pouvoir bénéficier d'une température nocturne comprise entre 5°C et 15°C pendant la nuit, pendant 5 à 10 jours consécutifs et relativement constante d'une nuit sur l'autre.  
La température pendant la journée, durant les 5 à 10 jours, suivant le semis, ne doit pas dépasser les 24°C.  
Un temps couvert (nuageux) pendant ces 5 à 10 jours serait idéal.  
La semence pendant la période d'hiver doit pouvoir conserver une température de sol supérieure à -10°C.

**Date de semis :** Début novembre, puis en décembre.

**Prix de la semence :**

hors transport  
6€ HT du m2 cultivé.

**Obligation de confidentialité :**

Le licencié s'engage à garder secrètes les informations communiquées par France Morilles.  
Cette obligation sera complétée par le contrat de licence d'essai, fourni par France Morilles au licencié.  
Le contrat de licence d'essai prévoit, notamment, que l'intégralité des récoltes obtenues, pendant 1 an, par le licencié, ne feront pas l'objet d'un reversement d'un pourcentage sur récolte à France Morilles ou de toutes autres formes de royalties.

*France Morilles se réserve le droit d'ajouter (ou d'ôter) toutes informations, complémentaires ou autres.*

**Obligations financières :**

La semence est facturée au licencié à 6 euros HT du m2, (hors frais de livraison à la charge du licencié) et doit-être payée au comptant.

**Droits de propriété intellectuelle – Droits de reproduction – Droits de diffusion – Copyright :**

Cette liste de prérequis est la propriété intellectuelle de France Morilles. En conséquence, elle ne peut être reproduite, copiée, dupliquée, transférée à un tiers, ni échangée, ni diffusée, sans l'autorisation préalable de la société France Morilles.

Tous manquements à ces droits seraient sanctionnés.

France Morilles © 2009 - 2016

France Morilles, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 624 967euros RCS de Bergerac -

1335 Chemin de la Paillasse 24680 GARDONNE - Tel : (0033) (0)6 62 06 84 75 - Courriel :

SIRET : 533 922 597 00018 - NAF : 0113Z – N° de TVA intracommunautaire : FR13533922597

[mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande Importante](mailto:francemorilles@francemorilles.com?subject=Demande%20Importante)